



LETTRE D'INFO N°2 - MARS 2023

www.aménagement-pole-melun.fr



**VALÉRIE
PÉRESSE**

Présidente de la Région
Île-de-France et
d'Île-de-France Mobilités

Édito

Avec 45 000 voyageurs chaque jour, le pôle-gare de Melun constitue un maillon essentiel de la mobilité en Seine-et-Marne et en Île-de-France. Île-de-France Mobilités, aux côtés de SNCF et de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, a initié un projet ambitieux : refondre le Pôle-gare, avec pas moins d'une douzaine de nouveaux aménagements ou adaptations.

En 2022, nous avons mené une étape indispensable : l'enquête d'utilité publique, qui nous a permis de partager ces aménagements et d'entendre vos avis et questions sur le projet. Le Préfet de Seine-et-Marne a déclaré l'utilité publique du projet. Cette déclaration donne le feu vert à la réalisation du projet ! C'est donc une nouvelle étape très concrète qui s'annonce : nous allons poursuivre les études de préparation des travaux qui devraient démarrer en 2023.



RÉAMÉNAGEMENT

Pôle Gare de Melun

Le projet de réaménagement du pôle-gare de Melun déclaré d'utilité publique

Sortie nord du nouveau passage souterrain et parvis nord (intentions d'aménagement)



Suite à l'enquête d'utilité publique, le Commissaire enquêteur a établi un rapport, a donné un avis favorable au projet et a formulé deux recommandations, notamment sur les conditions de sécurité aux abords de la gare. Île-de-France Mobilités s'est alors engagée à ce qu'une étude de sûreté et sécurité soit réalisée lors des prochaines phases d'études. La déclaration du projet a été approuvée par le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités en juillet 2022. Le projet de réaménagement du pôle-gare de Melun a ensuite été déclaré d'utilité publique par le Préfet de Seine-et-Marne le 25 août 2022. Cette déclaration donne l'accord pour la réalisation du projet, qui permettra de créer un véritable pôle-gare accessible à tous. Le réaménagement du pôle-gare de Melun favorisera également l'usage des transports en commun et des modes actifs (piétons, vélos).



Retrouvez tous les documents de l'enquête sur le site-internet du projet :

<https://www.aménagement-pole-melun.fr/le-dialogue/lenquete-publique/>

Île de France
mobilités

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Région
Île de France

seine
& marne
LE DÉPARTEMENT

MELUN
VAL DE SEINE

SNCF

Île de France
mobilités

Enquête d'utilité publique : retour sur les préoccupations du public

Avec 45 000 voyageurs par jour, la gare de Melun est la plus fréquentée de Seine et Marne. Pendant l'enquête publique, les habitants et usagers de la gare ont souligné l'intérêt du projet. Les observations ont porté à la fois sur le pôle-gare mais également sur un périmètre plus large. Les contributeurs ont souligné plusieurs dysfonctionnements du pôle-gare actuel, qui n'encouragent pas l'utilisation de mobilités alternatives à la voiture et ne permettent pas des correspondances fluides entre les différents modes de transport. **Ils souhaitent un accès facile au pôle-gare, que ce soit à pied, à vélo, en bus, en voiture ou pour les personnes à mobilité réduite.**

Zoom sur les principales questions posées lors de l'enquête d'utilité publique.

L'enquête
publique
en chiffres

5
permanences

140
avis déposés



Le secteur nord

- 7 Création d'un parvis nord
- 8 Reconfiguration de la gare routière nord
- 9 Création d'une zone de régulation pour les bus

Le secteur gare

- 1 Mise en accessibilité de la gare et rénovation des quais
- 2 Nouveau passage souterrain : accès aux quais et liaison nord-sud de la ville
- 3 Réaménagements du tunnel public en tunnel réservé aux vélos
- 4 Sortie nord du nouveau passage souterrain
- 5 Sortie sud du nouveau passage souterrain
- 6 Rénovation des accès et du passage souterrain existant

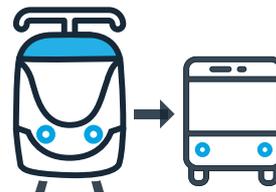
Le secteur sud

- 10 Création d'une place Séjourné
- 11 Création d'un parvis sud
- 12 Reconfiguration de la gare routière sud
- 13 Démolition/reconstruction du parking relais

Projets connexes

- A Tzen 2
- B Coulée verte (à confirmer)
- C Projet tertiaire Prélude

DES DÉPLACEMENTS PLUS FLUIDES ET DES CORRESPONDANCES FACILITÉES



En quoi le projet permettra-t-il de faciliter les déplacements dans le pôle-gare et entre les différents modes de transport ?

Le réaménagement du pôle-gare a pour objectif d'encourager l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture, et de faciliter les correspondances.

Pour développer les mobilités douces et sécuriser les déplacements des cyclistes et piétons :

- **Plus de 650 places pour les vélos** seront aménagées. Elles seront définies lors des études détaillées (dites études « avant-projet »).
- Le tunnel reliant l'avenue Thiers à la place de l'Ermitage sera dédié aux vélos et deux-roues non motorisés.

- Les parvis et la place Séjourné seront aménagés pour davantage de confort pour les piétons et les cyclistes.
- Les feux du carrefour entre la RD606 et la rue Barchou seront maintenus. Ils permettent aux piétons d'accéder de manière sécurisée à la gare depuis Dammarié-lès-Lys.

Et au-delà du projet du pôle-gare ? La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine souhaite développer des consignes vélos sécurisées aux principaux arrêts de bus.

En quoi le projet va-t-il améliorer l'accessibilité des usagers et des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au pôle-gare ?

L'accès du pôle-gare pour les PMR constitue un enjeu majeur du projet : les équipes du projet poursuivent les études, afin d'organiser en priorité les travaux liés à l'accessibilité. Le dialogue entrepris dès la concertation (2018) avec les associations se poursuit, afin que le pôle-gare soit entièrement accessible.

Les voyageurs et PMR pourront accéder aux quais et franchir la gare en autonomie, grâce à l'aménagement **d'ascenseurs et**

escalators dans le nouveau passage souterrain. Une fois à quai, il sera possible de monter facilement à bord des trains.

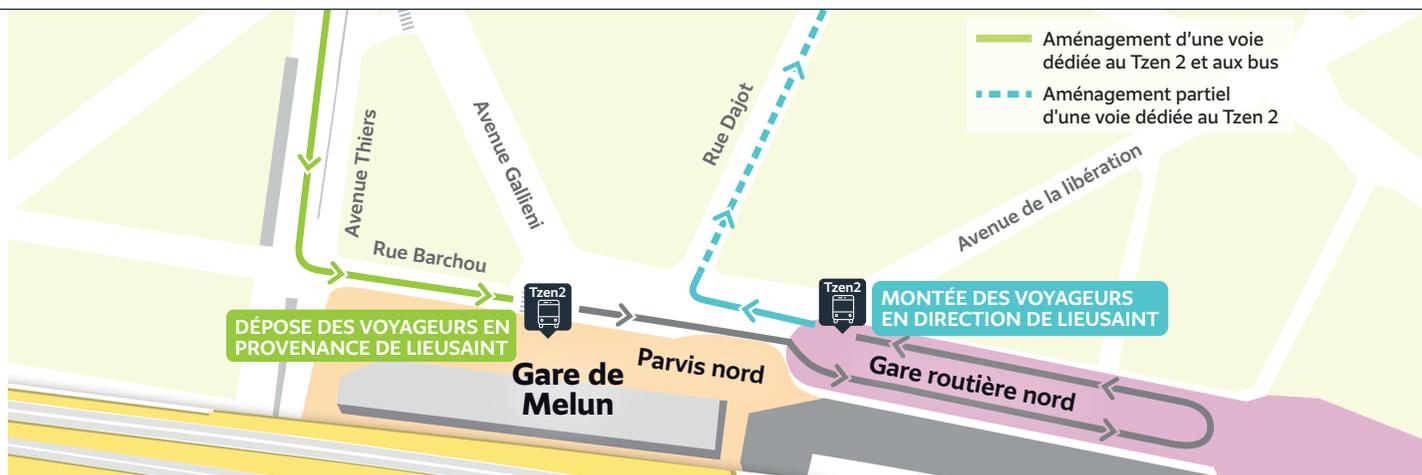
Et au-delà du projet du pôle-gare ? Une première phase de travaux s'est terminée avec la mise en œuvre de dispositifs aux abords de la gare jusqu'aux quais permettant d'améliorer l'accueil, le confort et l'accessibilité en gare des PMR. Parmi ces dispositifs : la mise en place de bandes de guidage et de balises sonores, le remplacement et la mise aux normes des bandes d'éveil de vigilance, les reprises des escaliers du passage souterrain, la mise en place d'un Automate de Vente (ART) adapté aux personnes handicapées et la mise aux normes du stationnement PMR devant le bâtiment voyageur.

Qu'apportera le projet pour les usagers des lignes de bus ?

Au sud, la majorité des bus verront leurs trajets raccourcis et n'auront plus à effectuer le détour actuel (détour 500 mètres via l'avenue de La Rochette, la rue Daumier et la rue de Pissarro). Au nord, la gare routière sera **redimensionnée**, ce qui apportera une réponse aux difficultés de saturation. De plus, l'aménagement de nouveaux parvis permettra d'améliorer les déplacements pour les piétons et les cyclistes, en toute sécurité.



Le Tzen 2 sur l'avenue Thiers



Quel sera l'impact du Tzen 2 sur la circulation au sein du pôle-gare ?

Le réaménagement du pôle-gare de Melun prend en compte l'arrivée du Tzen 2, nouvelle ligne de bus à haut niveau de service réalisée par le Département de Seine-et-Marne et circulant sur des voies dédiées. Les voyageurs pourront **descendre juste en face de l'entrée de la gare**, et rejoindre rapidement les lignes de train. Un arrêt sera également dédié au Tzen 2 dans la gare routière nord, pour assurer la montée des passagers en direction de Lieusaint.

Et au-delà du projet du pôle-gare ? Quel sera l'effet du Tzen 2 sur la circulation à l'approche de la gare ? Pour rejoindre la gare de Melun, le Tzen 2 empruntera l'avenue Thiers dans le sens nord-sud. Sa voie dédiée se situera au centre, avec deux voies de circulation automobile de part et d'autre. Certains bus circuleront sur les voies automobiles et continueront de desservir les arrêts de part et d'autre de l'avenue. Le Tzen 2 ainsi que d'autres lignes de bus rejoindront le pôle-gare par la rue Barchou, via une voie de circulation réservée aux transports en commun.

En direction de la gare de Lieusaint, le Tzen 2 empruntera la rue Dajot, avec une voie dédiée uniquement sur une partie de la rue. La rue passera partiellement d'un double-sens à un sens unique de circulation. Des aménagements cycles sont également prévus dans les deux sens de circulation.



UN PROJET CONTRIBUANT À AMÉLIORER LA CIRCULATION POUR LES AUTOMOBILISTES

Le projet va-t-il générer une diminution des places de stationnement autour de la gare ?

Le stationnement a fait l'objet d'une attention particulière. Le nouveau parking-relais, au sud du pôle-gare, offrira environ **300 places supplémentaires**, soit un total d'environ 950 places. Il sera gratuit pour les détenteurs d'un pass Navigo. Il accueillera également des places de voitures électriques, de covoiturage et d'autopartage.

Au nord de la gare seront aménagés des emplacements pour la **dépose-minute** et une zone pour les taxis. Des **places réservées aux PMR** seront localisées sur le parvis nord, au plus près de la gare.

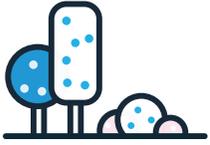
Et au-delà du projet du pôle-gare ? La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine étudie la possibilité de mettre en place des parkings relais aux entrées de l'agglomération.

Quel sera l'apport du projet sur la circulation automobile ?

Le réaménagement du pôle-gare a pour objectif de fluidifier les circulations au sein du quartier. **L'interdiction de la circulation de camions** sur le parvis nord permettra d'apaiser les circulations. Grâce au réaménagement de la gare routière sud, **les bus n'auront plus à stationner en double-file rue de l'Industrie**. L'adaptation du plan de circulation autour du quartier de la gare est en cours d'étude.

Et au-delà du projet du pôle-gare ? Qu'en est-il de la circulation à Melun et des congestions sur la RD606 ? Le réaménagement du pôle-gare de Melun s'articule avec le Plan local de Mobilité défini par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine : ce Plan définit plusieurs actions pour développer des déplacements durables à l'échelle de l'agglomération. La mise en place d'une zone à faible émission mobilité (ZFE-m), d'un centre de distribution urbain ou encore la gestion du dernier kilomètre de livraison font partie de ces actions.

Quant à la RD606, qui représente un itinéraire alternatif à des routes payantes, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine veut développer une stratégie de mobilité globale via son Projet de Territoire, baptisé « Ambition 2030 ».



LE CADRE DE VIE : UN ENJEU MAJEUR DU RÉAMÉNAGEMENT DU PÔLE-GARE

Comment le projet va-t-il contribuer à améliorer l'environnement (qualité de l'air, espaces verts, arbres, nuisances sonores) ?

En **favorisant l'usage des transports en commun et des mobilités douces** (comme le vélo et la marche), le réaménagement du pôle-gare participera à réduire les émissions des gaz à effet de serre.

En ce qui concerne les espaces verts, le projet **laissera une place plus importante à la végétation**. L'espace végétalisé de la place de l'Ermitage (parking actuel) ne pourra pas être maintenu en l'état actuel, car il est nécessaire pour réaménager la gare routière sud. Une compensation sera mise en œuvre pour les arbres devant être coupés : a minima, un arbre replanté pour un arbre coupé.

De plus, les aménagements paysagers auront pour objectif de réduire les effets des îlots de chaleur.

L'**étude acoustique** réalisée dans le cadre de l'étude d'impact démontre que le projet **n'augmentera pas les nuisances sonores** pour les immeubles localisés à proximité de la future gare routière sud. Cette dernière permettra en effet de réorganiser les stationnements des bus et de limiter les congestions aux abords du parking-relais. L'évolution de la motorisation, permettant la circulation de véhicules moins bruyants, est également prise en compte dans l'étude acoustique.

Et au-delà du projet du pôle-gare ? La transition énergétique du parc bus générera une baisse de la pollution de l'air et des nuisances sonores : Île-de-France Mobilités et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine mettent en place des bus hybrides et Bio GNV.

Le projet participera-t-il à améliorer le cadre de vie du quartier de la gare et à le sécuriser davantage ?

Les parvis constitueront des **lieux de vie agréables grâce** à un traitement qualitatif de l'espace public : mobilier urbain, végétalisation, arceaux vélos, etc. Le réaménagement du pôle-gare participera aussi à la dynamique du quartier, grâce à l'aménagement de **commerces** dans la sortie nord du nouveau passage souterrain.

Le pôle-gare est conçu pour favoriser des **espaces lumineux**. Dans le nouveau passage souterrain, des parois ajourées ou vitrifiées permettront de séparer la zone dédiée aux voyageurs rejoignant les quais,

de celle dédiée aux piétons traversant la gare. Ce passage souterrain sera également équipé d'une **vidéo-surveillance**. Une **étude de sûreté et sécurité** au sein du pôle-gare va également être menée pour mettre en place des actions complémentaires.

Et au-delà du projet du pôle-gare ? Des agents de police municipaux et intercommunaux sont déjà présents quotidiennement dans le quartier de la gare. Un service de sûreté ferroviaire (SUGE - Sûreté Générale) est également en place. Un nouveau service de police intercommunale (16 agents) ainsi que des caméras de vidéoprotection seront déployés pour assurer la sécurité dans le quartier.

En phase travaux, la gare restera-t-elle accessible ? Comment serons-nous informés ?

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et SNCF, pilotes des travaux, veilleront au **maintien d'accès à la gare durant l'ensemble des chantiers**.

Ils mettront en place des outils de communication dédiés (exemples : site-internet, info-travaux, panneaux...).

Pendant ce temps en Île-de-France

Pour qu'Yves puisse être à l'heure à la sortie de la crèche, nous sommes 100 000 à travailler.

Conducteurs, mécaniciens, agents de sûreté... ce sont des dizaines de métiers qui œuvrent au quotidien pour Île-de-France Mobilités.



Île de France mobilités

Les opérateurs des transports en commun recrutent.



Les grandes étapes du projet

- > 2017 > Approbation du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP)
- > 2018 > Concertation préalable
- > 2018-début 2021 > Études préliminaires (Schéma de Principe)
- > 14 avril 2021 > Validation du Schéma de Principe et du Dossier d'Enquête d'Utilité Publique par le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités
- > 2021-2023 > Études détaillées (Avant-projet)
- > 1^{er} février au 2 mars 2022 > Enquête publique
- > 12 juillet 2022 > Déclaration de projet par le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités
- > 25 août 2022 > Déclaration d'utilité publique du projet par le Préfet de Seine-et-Marne
- > 2022-2024 > Études projet
- > 2023 - 2024 > Travaux préparatoires
- > 2024-2030 > Travaux d'infrastructures et mise en service progressive des aménagements du pôle-gare
- > 2030 > Mise en service complète du pôle-gare



LES ACTEURS



www.aménagement-pole-melun.fr

Lettre éditée par Île-de-France Mobilités - Mars 2023 - Directeur de publication : Laurent Probst
Responsable de rédaction : Arnaud Crolais - Conception-réalisation : PARIMAGE
Crédits photos : ©Urbanica - SNCF